

Ce formulaire
concerne exclusivement
la création de
Maison des Adolescents



FONDATION
Hôpitaux de Paris
Hôpitaux de France
Reconnue d'utilité publique

PROGRAMME ADOLESCENTS

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

DOSSIER À RETOURNER
À LA FONDATION AVANT
LE 22 DÉCEMBRE 2011

Établissement :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Directeur : M. Mme

E-mail :

Médecin responsable du projet :

M. Mme Dr Pr

E-mail :

Responsable du projet auprès de la direction :

M. Mme

Fonction :

E-mail :

Responsable du projet auprès de l'équipe soignante :

M. Mme

Fonction :

E-mail :

Date, signature et cachet
du médecin chef de service

Date, signature et cachet
du directeur d'établissement

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Plan de financement

Coût global du projet : Euros

Participation financière de l'établissement : Euros

Participation financière de l'A.R.H. : Euros

Autres cofinancements	Montants
..... Euros
..... Euros
..... Euros
..... Euros

Montant de la subvention demandée à la Fondation

..... Euros



Recommandations

- ◆ L'ensemble du dossier devra nous être retourné en un exemplaire **avant le 22 décembre 2011**. il devra comprendre ce formulaire, complété et signé par le médecin responsable du projet et par le directeur, des devis détaillés, un descriptif complémentaire sur papier libre nous informant sur la population concernée, les équipes médicales et paramédicales, les locaux destinés au projet (plan à fournir), les partenaires institutionnels, la constitution du réseau des médecins de ville et autres intervenants (services judiciaires, services sociaux, médecine scolaire...), le mode de fonctionnement, le calendrier prévisionnel des travaux.
Les dossiers non conformes ne seront pas examinés.
- ◆ En règle générale, la Fondation accorde une subvention ne dépassant pas 50 % du coût total du projet.
- ◆ Après examen des dossiers par deux évaluateurs et une éventuelle visite sur le site, la sélection des projets sera faite par le Comité d'Orientation de la Fondation composé de médecins chef de service, de directeurs d'hôpital et de cadres infirmiers, selon les critères suivants :
 - 1) l'adéquation du projet à l'activité et aux besoins,
 - 2) la structuration d'une offre alliant des missions d'accueil, de prise en charge médicale, de suivi et de prévention voire d'enseignement et de recherche,
 - 3) la cohérence de la demande avec le projet d'établissement,
 - 4) l'accord de l'A.R.H.,
 - 5) les services cliniques et les associations concernés et engagés,
 - 6) l'adéquation du budget et des moyens humains à l'importance du projet,
 - 7) les délais de réalisation,
 - 8) le cofinancement par l'établissement et éventuellement par d'autres partenaires financiers.
- ◆ La sélection effectuée par le Comité d'Orientation sera validée par le Conseil d'Administration qui se prononce sans appel. Vous serez informé(s) de sa décision en juin 2012.

Si votre projet est retenu :

1. Une convention référencée sera adressée en deux exemplaires au directeur de votre établissement. L'une d'entre elles, signée, devra nous être retournée dès réception.
2. Le projet devra être réalisé dans le délai indiqué sur la convention.
3. La subvention versée par la Fondation parviendra à l'hôpital sur présentation de la fiche financière remplie, des documents comptables pour la totalité de la réalisation, et de l'attestation de conformité signée du directeur de l'établissement, certifiant que la réalisation est conforme au dossier accepté par le Comité d'Orientation. Ces documents devront nous parvenir dès la fin de la réalisation du projet. Exceptionnellement, la subvention peut être versée à une association sur demande écrite du directeur.

**Tous les projets soutenus par la Fondation sont consultables sur le site www.fondationhopitaux.fr.
Ce document est téléchargeable sur le site www.fondationhopitaux.fr.**

DIRECTION DES PROJETS Programme Adolescents 2012

FONDATION HÔPITAUX DE PARIS-HÔPITAUX DE FRANCE
13, rue Scipion - 75005 PARIS

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Françoise GUENGARD - Directrice des Projets, Chargée des Relations avec les Hôpitaux

Tél : 01 40 27 40 82 - Fax : 01 40 27 19 23

francoise.guengard@fondationhopitaux.fr



FONDATION
Hôpitaux de Paris
Hôpitaux de France
Reconnue d'utilité publique